

**Commune de Wingen-sur-Moder**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2014**

Le 29 Octobre 2014, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

**Conseillers élus : 19**  
**En fonction : 19**

**Présents : 15**

**Présents** : Mme DOERFLINGER Christine, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. KNIPPER Francis, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. BERGMANN Jacky, Mme GANGLOFF Christine, Mme MARTIN Brigitte, Mme HUNSINGER Simone, Mme GEBHARDT Béatrice, Mme MUTSCHLER Elisa, M. KEMPFER Emmanuel, M. BARIDO Nicolas, Mme BURGUN-MUHLHEIM Isabelle, M. CUNRATH Sylvain, M. SEBASTIAN Philippe, Mme KIRBIHLER Aude

Date de convocation  
2 Octobre 2014

**Absents**  
**Procuration** : Mme Magdalena BRUNNER donne procuration à M. Nicolas BARIDO.  
M. DORSCHNER Christian donne pouvoir à Mme GEBHARDT Béatrice,  
M. DETTWILLER Michaël donne pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine,  
M. BAUMANN Laurent donne procuration à M. BERGMANN Jacky

La Séance est ouverte à :  
**19 h**

**Absents** :

Secrétaire de Séance :

**Mme HUNSINGER Simone**

**ORDRE DU JOUR**

1. LA CHASSE : mode de location
2. DIVERS : motion de soutien à l'action de l'AMF

En préambule, le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Délégation de signature pour la rétrocession des voies du lotissement « <Les vergers de Wingen > »

Mme Kirbihler demande l'inscription d'un point supplémentaire :

- Formation des Elus

Mme Burgun-Muhlheim demande l'inscription du point :

- Vitesse Rue Principale

M. Cunrath souhaite parler de :

- L'ouverture de « Carrefour »

Le Conseil unanime donne son accord pour la modification de l'Ordre du Jour.

Mme Burgun-Muhlheim demande à être associée au groupe de travail sur le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Wingen, elle propose que les enfants soient impliqués au cours de cette journée.

---

**POINT 1****MODE DE LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE.**

---

Le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, le Conseil avait décidé de laisser le produit de la chasse à chaque propriétaire.

Il rappelle que la chasse communale peut être attribuée de 3 façons :

1. le Gré à Gré
2. l'Adjudication
3. l'appel d'offres.

Il donne ensuite la parole à Mme GEBHARDT qui explique l'avantage et les inconvénients des modes d'attribution, les difficultés rencontrées de façon générale et en particulier sur la commune.

Elle explique le contexte local, l'éparpillement des terres chassables, etc ...et propose que la chasse communale soit attribuée dans le cadre d'un Gré à Gré.

Pour rappel M. LUTZ Roger, actuel locataire de ces terres a sollicité le renouvellement de la location et fait valoir son droit de priorité.

Le Maire effectue un tour de table pour connaître l'avis de chaque élu. A l'unanimité, le Conseil décide la location de Gré à Gré et accepte la demande de M. LUTZ.

La superficie des terres est d'environ 58 ha 33 a et 40 ca.

M. le Maire propose de maintenir le prix de la location aux tarifs négociés en 2009.

Le prix de la Chasse communale louée à M. LUTZ s'élève à 747 €

Le Conseil, unanime, donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

---

**POINT 2****MOTION DE SOUTIEN :**

---

Le Maire donne ensuite la parole à Mme Gangloff.

Celle-ci rappelle que le texte de la motion a été transmis avec les convocations. Elle demande s'il faut la relire ou si quelqu'un sollicite des explications supplémentaires.

Les élus confirment avoir lu la motion. Mme Gangloff propose donc de passer au vote.

La motion est adoptée à la majorité (2 abstentions).

---

**POINT 3****DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LA RETROCESSION DES VOIES DU LOTISSEMENT « LES VERGERS DE WINGEN ».**

---

Le Conseil, unanime donne délégation au Maire pour signer la rétrocession de la voirie à l'Euro symbolique ainsi que toutes les pièces y afférent.

---

**POINT 4****FORMATION DES ELUS :**

---

Mme KIRBIHLER souhaite effectuer des formations. Mme BURGUN-MULHEIM précise qu'il existe des catalogues de formation spécifiquement destinés aux élus et qu'elle souhaite également en bénéficier.

Sont cités « l'IPAG, le CNFPT ». M. KNIPPER rappelle que le PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD propose aussi des formations.

---

**POINT 5****VITESSE RUE PRINCIPALE :**

---

Mme BURGUN-MULHEIM a été sollicitée par un habitant concernant la vitesse excessive de circulation, Rue Principale.

Le Maire précise que M. DETTWILLER travaille sur le sujet, et dès qu'il le pourra, il fera des propositions au Conseil sur ce sujet.

---

**POINT 6****OUVERTURE DE CARREFOUR LE DIMANCHE MATIN :**

---

M. CUNRATH rappelle que lors du Conseil Municipal du 11 septembre, l'ouverture du magasin Carrefour le dimanche matin a été évoquée. Il rappelle que M. TUILLIER, le Directeur a sollicité le Maire pour qu'il crée un arrêté autorisant cette ouverture.

Il précise encore :

« Un sondage a été proposé et accepté à l'unanimité.

Plus d'un mois et demi après cette décision, rien n'a été fait...

M. TUILLIER avait précisé que cette ouverture du dimanche permettait de maintenir 2 emplois et que les salariés travaillaient sur la base du volontariat.

Compte tenu de ces faits et de la conjoncture actuelle de chômage, je pense qu'il serait irresponsable de la part du Maire et de ses Conseillers de ne pas décider sans attendre de prendre cet arrêté.

Certes dans ces conditions le sondage deviendrait caduc, mais cela permettrait à M. TUILLIER de gagner du temps et lui éviterait des démarches administratives et juridiques supplémentaires et à la commune d'économiser les frais qu'engendrerait ce sondage.

Je ne pense pas que les Wingener nous tiendraient rigueur et seraient vexés de ne pas avoir été impliqués dans cette décision dans la mesure où elle permet d'éviter 2 licenciements synonymes de 2 chômeurs supplémentaires dans notre région.

Je demande donc de délibérer, dès aujourd'hui sur la prise de cet arrêté, à moins qu'il y ait d'autres informations sur ce sujet ».

M. le Maire rappelle l'intérêt d'avoir un représentant de la presse lors des Conseil Municipaux. La presse permet la diffusion rapide de l'information tant sur la commune qu'au-delà.

M. DHAINAUT a pris contact avec un juriste du droit local. Celui-ci a expliqué que la situation n'est pas simple.

M. TUILLIER, de Carrefour, s'est basé sur un arrêté du Maire de Strasbourg, or, le droit local précise clairement que ce qui est applicable à Strasbourg ne l'est pas forcément aux autres Communes.

En l'état actuel des choses, le Maire ne peut pas prendre cet arrêté, sous peine d'être traduit en justice, au Tribunal Administratif.

Effectuer un sondage est possible, mais les clients ne peuvent pas solliciter un arrêté. Ils peuvent cependant se positionner sur l'ouverture ou non le dimanche matin.

Le Maire explique que de nombreux juristes s'appliquent actuellement à dépoussiérer le droit local.

Mme MARTIN met en garde sur « le dépoussiérage », il ne faudrait pas que cela implique l'abandon de ce droit si chèrement acquis.

M. CUNRATH souhaite qu'il soit bien expliqué, dans le sondage, que l'expression majoritaire en faveur de l'ouverture du dimanche ne signifiera pas obligatoirement que cette ouverture soit possible.

*Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h05*